



SST

Initial
Santé et sécurité au travail



www.ocsa-formation.fr

P072



Objectif de formation

Intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le participant sera capable d'intervenir dans une situation dangereuse, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.



Méthodes pédagogiques

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative et pratique avec des mises en situation, conforme au programme de l'INRS.



Public concerné

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Cette formation concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant adopter cette formation.



Pré-requis

Aucun



Évaluation

Evaluation formative
Evaluation certificative



Durée

2 jours (14 heures)



Nombre de participants

De 4 à 10 stagiaires maximum



Coût

Inter-entreprises : nous consulter
Intra-entreprise : nous consulter



Moyens

- Salle équipée pouvant accueillir 10 personnes + le formateur habilité par l'INRS
- Mannequins (adulte / enfants / nourrisson / défibrillateur automatisé externe / Aide-mémoire INRS)
- Délai d'inscription : 25 jours avant



Validation

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois.



BTP



Industrie



Logistique



Collectivités



Tertiaire

www.ocsa-formation.fr

PROGRAMME

Le cadre juridique de l'intervention du SST

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention au sein de son entreprise et en dehors de celle-ci
- Mobiliser ses connaissances juridiques en intervention

Le Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Connaître les notions de bases en matière de prévention (les dangers et statistiques AT et MP)
- Les enjeux de la prévention
- Le rôle du SST en tant qu'acteur de la prévention

Contribuer à la mise en œuvre des actions de prévention

- Repérer les situations dangereuses
- Contribuer à la suppression ou à la réduction des situations dangereuses

Informar les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention dans l'entreprise
- Définir et transmettre les différents éléments à la personne identifiée et rendre compte sur les actions mises en œuvre

Réaliser une protection adaptée

- Mise en application des mesures de protection du processus d'alerte aux populations
- Reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

Examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

Alerter ou faire alerter

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours

Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

Dispositif de validation des SST

- Epreuve 1 : elle est réalisée à partir d'une mise en situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant d'une analyse avec le formateur
- Epreuve 2 : elle est réalisée sous forme d'entretien (questions/réponses) entre le candidat et le formateur, ayant comme support la situation d'accident simulée de l'épreuve 1